

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

141

ARRÊTÉ N° 2023 – 133

**portant autorisation d'occupation du domaine public
pour une manifestation de l'association ADECAV**

Le Maire de Saint-Christoly-de-Blaye,

VU la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et ses Décrets d'application ;

VU la circulaire intérieure n° 86.230 du 17 juillet 1986 sur la police de la circulation sur la voirie communale ;

VU le Code de la Route, articles R 250.255;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-5, L. 2213-1, L. 2213-2 et L2213-4 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion d'un marché animé, organisé par l'association ADECAV et devant avoir lieu **le dimanche 17 septembre 2023** des mesures de police du stationnement et de la circulation doivent être prises en divers points du bourg.

ARRÊTE

Article 1 : Entre le vendredi 15 septembre 2023 et le lundi 18 septembre 2023 un chapiteau sera installé sur la place de l' église en raison d'un marché animé le dimanche 17 septembre 2023.

Article 2 : Aux jours et au lieu cités dans l'article 1, les agents du Centre Technique Municipal mettront en place la zone réservée pour l'installation du chapiteau.

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/1965, modifié par celui du 28/11/1983, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place par la commune de Saint Christoly de Blaye .

Article 5 : Le Maire de Saint Christoly de Blaye, le Policier municipal, l'Association ADECAV, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint Savin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, le 6 septembre 2023.
Madame le Maire, Murielle PICQ.

